



Global CMVEO

# Vos prestations d'assurance- maladie en un coup d'oeil

# ↳ Votre assurance obligatoire des soins auprès de la CMVEO

Toujours à votre écoute, la caisse-maladie de la Vallée d'Entremont vous propose, ainsi qu'aux membres de votre famille, des primes très attractives pour l'assurance obligatoire des soins, qui vous garantit une couverture de base des frais de santé.

Votre assurance de base prend en charge les principales démarches dans le monde médical en cas de maladie, de maternité ou d'accident, telles que notamment:

- examens, soins ambulatoires ou à domicile et traitements médicaux;
- médicaments et examens de laboratoire prescrits par un médecin;
- séjours hospitaliers, en division commune, dans votre canton de domicile.

## Franchises à option

Vous participez aux coûts engendrés par les prestations médicales et hospitalières par le biais de la franchise et d'une quote-part annuelle de 10% (sauf cas particuliers).

## Modèle alternatif SanaTel

Une solution moderne en partenariat avec un call center médical

Le principe est très simple: avant de consulter un médecin, vous contactez le centre de conseil médical (sauf cas d'urgence ou particuliers) qui vous conseille gratuitement et de manière professionnelle sur les démarches thérapeutiques à entreprendre, 24h sur 24, 7 j sur 7.

Vous évitez ainsi des consultations inutiles, de même que des mesures inappropriées, tout en économisant du temps et de l'argent. Vous bénéficiez d'une prime plus avantageuse que celle pratiquée par l'assurance de base traditionnelle.

## Global CMVEO

Adaptée à vos besoins, tout simplement!

L'assurance complémentaire Global CMVEO, créée en partenariat avec le Groupe Mutuel Assurances GMA SA, prévoit des prestations

Au-delà de la franchise dite ordinaire (CHF 0.- pour les enfants, CHF 300.- pour les adultes), vous pouvez opter pour une franchise à option et bénéficier d'une réduction de votre prime d'assurance obligatoire des soins.

## Franchises à option possibles

Pour les enfants



CHF  
100.-

CHF  
200.-

CHF  
300.-

CHF  
400.-

CHF  
500.-

CHF  
600.-

Pour les adultes



CHF  
500.-

CHF  
1000.-

CHF  
1500.-

CHF  
2000.-

CHF  
2500.-

étendues et indispensables, non couvertes par l'assurance obligatoire des soins.

Les prestations de médecine classique et de prévention destinées à toute la famille sont comprises dans **le niveau 1 de Global CMVEO**.

Si vous optez pour **le niveau 2**, des prestations telles que les cures, l'aide à domicile ou les frais de transport et de sauvetage, viennent renforcer cette couverture.

Vous pouvez également avoir accès à un large choix de thérapies naturelles en choisissant l'option **« médecines alternatives »**.

## Rabais famille jusqu'à 75%

Les enfants assurés auprès de la Caisse Maladie de la Vallée d'Entremont bénéficient de rabais intéressants, témoins d'une politique axée sur la famille. Un rabais pour absence de prestations est accordé aux assurés qui ne sollicitent pas l'assurance complémentaire Global CMVEO. Ainsi, en adoptant une attitude de consommation responsable, vous pouvez faire des économies de primes significatives.

## Prestations Global CMVEO

Type de prestations	Assurance obligatoire des soins (LAMal)	Global CMVEO	
		Niveau 1	Niveau 2
Hospitalisation en Suisse	division commune d'un hôpital répertorié jusqu'à concurrence du tarif du canton de résidence de l'assuré	division commune dans toute la Suisse	
Frais d'accompagnement hospitalier		CHF 600.- /année civile	
Libre choix du médecin	canton de domicile ou lieu de travail	90% des suppléments de tarif, illimité, dans toute la Suisse	
Médicaments limités	selon la liste des spécialités LS	90%, prescriptions illimitées	
Médicaments hors-liste		90%, prescriptions illimitées	
Lunettes et verres de contact	enfants CHF 180.- /année civile (jusqu'à 18 ans révolus)	CHF 200.- par période de 3 ans (par année civile pour les enfants jusqu'à 18 ans)	
Moyens auxiliaires	selon liste des moyens et appareils (LiMA)	90%, max. CHF 1'000.- /année civile	
Cours de préparation à l'accouchement	CHF 150.- /grossesse	CHF 150.- /grossesse	
Stérilisation volontaire		90%, au plus 3 jours en cas d'hospitalisation	
Correction des oreilles		90%	
Traitement dentaire	maladies du système de la mastication et accidents dentaires traités par un médecin-dentiste	50%, max. CHF 1000.- /année civile (jusqu'à 18 ans révolus)	
Soins d'orthopédie dento-faciale		50%, max. CHF 12000.- /assuré (jusqu'à 20 ans révolus)	
Psychothérapeutes non médecins et psychologues indépendants		CHF 40.- /séance, max. CHF 800.- /année civile	
Deuxième avis médical		90%, illimité	
Vaccins	cas particuliers selon la LAMal (en Suisse uniquement)	90%, max. CHF 150.- /année civile	
Tests préventifs (Elisa ou HIV)	cas particuliers selon la LAMal	CHF 50.- /année civile	
Check-up	cas particuliers selon la LAMal	90%, illimité (une fois tous les trois ans)	
Contrôle dentaire annuel		CHF 75.- /année civile	
Conseils diététiques	cas particuliers selon la LAMal	CHF 50.- max. /séance (max. 3 conseils sur une période de 3 ans)	
Examens gynécologiques préventifs	selon la LAMal	90%, nombre d'examen illimité	
Echographies et mammographies	selon la LAMal	90%, nombre d'examen illimité	
Indemnité unique d'allaitement		CHF 100.- /enfant	
Promotion Santé: école du dos, désintoxication du tabac et alcool		50%, max. CHF 500.- /année civile	
Traitements médicaux d'urgence à l'étranger	max. deux fois le tarif du canton de domicile en Suisse	max. CHF 100 000.- /année civile	
Groupe Mutuel Assistance	selon les limites fixées par les conditions générales d'assurance du Groupe Mutuel Assistance	assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger	



Cures thermales en Suisse	CHF 10.- /jour, max. 21 jours/année civile	CHF 80.- /jour, max. CHF 800.- /année civile
Cures de convalescences suite à une hospitalisation		CHF 50.- /jour, max. 30 jours/année civile
Aide à domicile		CHF 80.- /jour, max. CHF 1200.- /année civile
Frais de transport	50%, max. CHF 500.- /année civile	max. CHF 5000.- /année civile
Opération de recherche et de sauvetage	50% max. CHF 5000.- /année civile	max. CHF 50000.- /année civile

**Option «médecines alternatives»** Jusqu'à CHF 10 000.- /année civile, franchise CHF 300.- /an dès 19 ans

Médecines alternatives	cas particuliers selon la LAMal	CHF 75.- max. /séance
Médicaments de médecine alternative		90%

# Vos assurances complémentaires

## A la hauteur de vos exigences

L'assurance des soins complémentaires Global CMVEO se combine de manière idéale avec la palette des assurances du Groupe Mutuel Assurances GMA SA.

## Pour votre famille

### Premium

L'assurance à la hauteur de vos exigences

Premium vous offre une couverture complète et généreuse pour les soins ambulatoires, les mesures de prévention et des prestations inédites pour vos dépenses courantes. De plus, vous profitez d'un rabais avantageux sur la prime de vos enfants si au moins un des parents a souscrit à Premium

### Dentaire plus

Assurance des soins dentaires

L'assurance des soins Dentaire plus (DP) prend en charge les soins dentaires et d'orthodontie ainsi que les frais de laboratoire, chez l'adulte et l'enfant, de la manière suivante:

- o DP1: 75% des frais, max. CHF 1000.-/année;
- o DP2: 75% des frais, max. CHF 3000.-/année;
- o DP3: 75% des frais, max. CHF 15000.-/année.

### ProVista

Capital en cas d'invalidité/décès à la suite d'un accident

ProVista vous protège contre les conséquences d'une invalidité ou d'un décès, suite à un accident. Vous disposez d'un capital qui vous permet, par exemple, d'assurer les frais de transformation de votre domicile, l'achat d'un véhicule équipé, en cas d'invalidité, ou qui garantit à vos proches une sécurité financière en cas de décès.

### Legis

Gamme d'assurances de protection juridique

La gamme d'assurances de protection juridique Legis se décline en quatre modules combinables selon vos besoins, pour vous aider à mieux connaître et à faire valoir vos droits:

- o Legis<sup>STRADE</sup>: vous soutient en cas de démêlés relatifs à la mobilité et à la circulation routière.
- o Legis<sup>PRIVA</sup>: que vous soyez employé, locataire, propriétaire ou consommateur, la couverture Legis<sup>PRIVA</sup> vous garantit le respect de vos droits.
- o Legis<sup>SAUO</sup>: cumule les prestations de nos produits Legis<sup>STRADE</sup> et Legis<sup>PRIVA</sup>.
- o Legis<sup>SANA</sup>: défend vos intérêts en cas de litiges avec le corps médical ou toute autre institution médicale.

## Pour vous

### Assurance d'hospitalisation

Cette assurance vous propose une couverture accrue pour les prestations stationnaires non couvertes par l'assurance obligatoire des soins, en division mi-privée et privée en Suisse ou dans le monde entier.

### H-Capital

Capital en cas d'hospitalisation

Une hospitalisation peut engendrer de nombreuses dépenses imprévues comme, par exemple, l'engagement d'une aide ménagère ou d'une garde d'enfant ainsi que des frais de déplacement pour vos proches. H-Capital vous permet de vous prémunir contre ces désagréments en vous assurant un capital en cas d'hospitalisation pour faire face aux conséquences économiques de votre séjour hospitalier, entre CHF 300.- et CHF 3500.-/année.

### ActiVita

Assurance accident dès 19 ans, valable dans le monde entier

Grâce à la couverture en cas d'accident ActiVita, vous profitez de prestations de premier choix, comme le confort d'une chambre privée, la prise en charge des frais de gardiennage du domicile, une assistance téléphonique 24 h sur 24, le remboursement d'un abonnement de sport. ActiVita prend également en charge les accidents dus aux sports à risque.

## Pour vos enfants

### Acrobat

Assurance accident des 0-18 ans

L'assurance Acrobat se décline en trois niveaux de couverture à choix vous permettant de garantir à votre enfant une protection étendue afin de faire face aux conséquences financières d'un accident (frais médicaux et capitaux en cas d'invalidité et de décès).

### KidsProtect

0-17 ans

Cette couverture, unique en Suisse, propose un revenu d'appoint sous la forme d'une rente mensuelle de CHF 4000.-, versée aux parents dès le début du traitement du cancer de leur enfant.

### Dentaire plus-Kids

Assurance des soins dentaires 0-18 ans

La couverture Dentaire plus-Kids (DPO) couvre exclusivement les traitements d'orthodontie prodigués aux enfants de 0 à 18 ans, à hauteur de 75% des frais, max. CHF 15000.-/année.